

## **A l'échelle européenne, le SEPA aboutit à une redéfinition de l'*interbancaire*.**

La force des cartes entreprises émises par les établissements membres du système CB aujourd'hui repose sur le schéma d'*interbancaire* géré par le groupement des Cartes bancaires CB dont le rôle consiste à relier les banques entre elles à travers des règles et standards, des procédures de sécurité et un réseau interbancaire. L'apposition de la marque des réseaux internationaux MasterCard ou Visa sur les cartes CB ajoute grâce à l'utilisation des passerelles, la possibilité d'utiliser ces cartes bancaires CB internationales, à l'étranger sur l'ensemble du réseau d'acceptation de l'un ou l'autre de ces réseaux.

Les objectifs politiques du SEPA sont d'élargir ce principe d'*interbancaire* pour la carte à l'échelle de l'Espace Economique Européen. De son côté, la Directive sur les Services de Paiement vise à uniformiser les règles applicables à tous les pays, ce qui favorise les échanges transfrontaliers qui concernent notamment les relations B2B. De même l'*European Payment Council* organise pour chaque instrument de paiement l'harmonisation des échanges interbancaires sur la zone SEPA. Pour la carte, cela se traduit par des travaux de standardisation visant à construire un socle d'*interopérabilité* et un encadrement sécuritaire pour l'ensemble des systèmes Cartes européens. Ces travaux prévoient également la définition de spécifications qui permettront aux systèmes qui le souhaitent, de construire une *interopérabilité* optimisée pour la carte sur l'espace économique européen. Cette notion est importante pour les cartes d'entreprise qui par nature, ont vocation à générer et accompagner une utilisation nationale mais aussi en dehors des frontières, en tenant compte notamment de l'évolution croissante de la mobilité dans le cadre professionnel.

Cette construction européenne offre des perspectives attrayantes pour un fonctionnement facilité des cartes d'achat en Europe. Il n'en demeure pas moins que les modalités pratiques de mise en œuvre opérationnelle de ces travaux de standardisation, restent totalement liés aux stratégies de chaque système Carte. Or, selon l'*European Payment Council*, plusieurs possibilités existent :

- Hypothèse n°1 : les systèmes Cartes nationaux sont abandonnés au profit des réseaux internationaux.
- Hypothèse n°2 : les systèmes Cartes nationaux peuvent organiser des interconnexions, soit en utilisant le relais des réseaux internationaux (comme le système CB, aujourd'hui avec MasterCard et Visa) ; soit en choisissant de développer des interfaces bilatérales (comme l'Euro-Alliance of Payment Schemes) ;
- Hypothèse n°3 : un nouveau système Carte européen pourrait également émerger, soit par création, soit par extension d'un système existant, soit par fusion de plusieurs systèmes Cartes.

En réalité, la vision que l'on peut raisonnablement avoir de l'*interbancaire* Carte de demain est encore plus complexe puisqu'elle sera vraisemblablement faite d'un mélange de ces stratégies.

Ainsi, le moment est particulièrement opportun pour les entreprises de lancer un programme de cartes d'achat : d'une part, les offres actuellement disponibles peuvent être mises en place sans délais et d'autre part, le retour d'expérience sur ce service de paiement sera essentiel dès qu'une concurrence plus forte sera applicable sur le marché de la carte en Europe.